



## Le virus HTLV-1

### HTLV – 1 Virus

#### Qu'est-ce que le HTLV-1?

Le virus T-lymphotrope 1 humain (HTLV-1) est un virus qui infecte les globules blancs du sang des êtres humains. Il peut provoquer une maladie du système nerveux et la leucémie.

#### Est-ce une nouvelle maladie?

Non. Elle a été décrite pour la première fois en 1980 et a été identifiée partout dans le monde.

Le HTLV-1 est plus courant au Japon et dans d'autres pays du Pacifique occidental, aux Caraïbes, en Afrique occidentale et en Amérique du Sud. On compte de 10 à 20 millions de personnes infectées dans le monde. Il est rare au Canada, mais on a décelé des cas en Colombie-Britannique et au Nunavut.

#### Comment puis-je savoir si j'ai contracté le HTLV-1?

La plupart des personnes qui ont contracté ce virus ne manifestent pas de symptômes et ne développent aucun problème de santé à cause du virus.

Environ 1 personne infectée par le HTLV-1 sur 20 finit par contracter une maladie associée au HTLV-1 au cours de sa vie. Mais la maladie ne se déclare habituellement que plusieurs décennies après l'infection.

Les personnes qui tombent malades peuvent développer une forme rare de cancer du sang appelée la leucémie/le lymphome de cellules T de l'adulte, ou ont une inflammation de la

moelle épinière qui entraîne une faiblesse des jambes, des maux de dos, l'incontinence ou la constipation.

Pour confirmer que vous avez contracté le HTLV-1, votre fournisseur de soins de santé peut vous faire subir des analyses sanguines.

#### Comment le virus se propage-t-il?

Le virus HTLV-1 se propage d'une personne infectée à une autre comme suit :

- En partageant des aiguilles, des seringues ou tout autre accessoire utilisé pour injecter de la drogue.
- Par voie sexuelle. Les données montrent que le virus se transmet plus facilement des hommes aux femmes que des femmes aux hommes. Le virus est plus fréquent chez les personnes âgées de 40 ans ou plus.
- D'une mère à un enfant. Environ un quart des mères infectées par le HTLV-1 peuvent transmettre le virus à leur bébé à la naissance ou par l'allaitement, en particulier si elles allaitent pendant une période de six mois ou plus.

#### Devrais-je allaiter si j'ai contracté le HTLV-1?

Si vous êtes infectée par le HTLV-1, vous ne devriez pas allaiter. Autrement, l'allaitement est fortement recommandé. Pour plus de renseignements sur l'allaitement, consultez [HealthLinkBC File n° 70 L'allaitement maternel](#).

## Comment puis-je me protéger contre une infection par le HTLV-1?

Vous pouvez vous protéger contre une infection par le HTLV-1 en adoptant les précautions suivantes :

- Ne partagez jamais d'aiguilles, de seringues ou d'autres accessoires utilisés pour injecter de la drogue.
- Utilisez un préservatif chaque fois que vous avez des rapports sexuels vaginaux, anaux ou oraux.

Le HTLV-1 ne se propage pas par des contacts ordinaires de tous les jours à la maison, comme les baisers, l'utilisation des toilettes ou la préparation des repas. Pour qu'il se propage, il faut un contact direct de sang à sang ou un rapport sexuel non protégé.

## Existe-t-il un traitement contre l'infection par le HTLV-1?

Non. À l'heure actuelle, il n'existe aucun traitement pour se débarrasser du virus lorsque vous êtes infecté, et 95 pour cent de ceux qui sont infectés ne développent pas de maladie connexe. Cependant, il existe certains traitements pour des maladies comme la leucémie à lymphocytes T de l'adulte, qui peuvent se déclarer à la suite d'une infection par le virus HTLV-1.

## Puis-je contracter le HTLV-1 lors d'une transfusion sanguine?

La Société canadienne du sang (anciennement la Croix Rouge canadienne) effectue un dépistage du HTLV-1 de tous les dons sanguins depuis avril 1990 et la transmission du HTLV-1 lors de transfusions sanguines a été pratiquement éliminée au Canada.

## Devrais-je passer des tests?

Non, à moins d'avoir une maladie associée au HTLV-1 pour laquelle vous devriez passer un test de dépistage selon votre fournisseur de soins de santé, ou que vous soyez entré en contact avec un cas connu.

Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLinkBC, visitez [www.HealthLinkBC.ca/healthfiles](http://www.HealthLinkBC.ca/healthfiles) ou votre unité de santé publique locale.

Pour obtenir des renseignements sur la santé et des services de santé non urgents, cliquez sur [www.HealthLinkBC.ca](http://www.HealthLinkBC.ca) ou composez le 8-1-1 en C.-B.

Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent obtenir de l'aide en composant le 7-1-1 en C.-B.

Des services de traduction dans plus de 130 langues sont disponibles sur demande.



**BC Centre for Disease Control**  
An agency of the Provincial Health Services Authority